

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée
par la société Eole des Muids
sur le territoire de la commune de MONTREUIL-SUR-THONNANCE

Conformément au code de l'environnement, la Préfète de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté préfectoral n° 52-2023-06-00200 du 22 juin 2023, la réalisation d'une enquête publique **du lundi 25 septembre 2023 au mardi 24 octobre 2023 inclus**, portant sur la demande présentée par la société Eole des Muids en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de MONTREUIL-SUR-THONNANCE.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet :

- sur support papier, en mairie de MONTREUIL-SUR-THONNANCE
- sur internet à l'adresse suivante : https://www.haute-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-le-environnement/Autorisation/Enquete-publique

Le public pourra faire part de ses observations :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de MONTREUIL-SUR-THONNANCE aux heures d'ouverture au public et de permanence du commissaire-enquêteur ;
- par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse du siège de l'enquête, Mairie de MONTREUIL-SUR-THONNANCE 2 Place de la Mairie 52230 MONTREUIL-SUR-THONNANCE ;
- par voie électronique à l'adresse : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr. Les observations seront consultables par le public sur le site internet de la préfecture.

M. Régis LOUIS, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées :

En mairie de MONTREUIL-SUR-THONNANCE

- le lundi 25 septembre 2023 de 09 h à 12 h,
- le vendredi 06 octobre 2023 de 14 h à 17 h,
- le samedi 14 octobre 2023 de 09 h à 12 h,
- le mercredi 18 octobre 2023 de 09 h à 12 h,
 - le mardi 24 octobre 2023 de 14 h à 17 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Haute-Marne (bureau de l'environnement) ainsi qu'en mairie de MONTREUIL-SUR-THONNANCE. Ils seront également consultables sur le site internet de la Préfecture à l'issue de l'enquête.

La Préfète de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la société Eole des Muids. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Mme Dorothée FRISCH-GAUTHIER, société Eole des Muids – 42 rue de Champagne – 51240 VITRY-LA-VILLE ou au Bureau de l'Environnement de la Préfecture de la Haute-Marne (89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT – adresse postale : CS 42011 – 52011 CHAUMONT Cedex).